



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 50551

## Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale concernant l'accès des enseignants au réseau Internet. Certains syndicats d'enseignants ont émis quelques propositions quant à l'accès des enseignants au réseau Internet. Ils souhaitent doter les enseignants d'outils professionnels efficaces afin que, pour la rentrée 2001, l'Etat permette à chaque enseignant d'être équipé ou d'avoir accès à un micro-ordinateur connecté au réseau Internet. En conséquence, il lui demande quels moyens peuvent être mis en oeuvre pour répondre à cette légitime requête.

## Texte de la réponse

Dans un contexte de généralisation des usages pédagogiques des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE), pour les classes comme pour les enseignants, la nécessité de prendre en compte les besoins particuliers de communication de ces derniers est une préoccupation majeure. Répondant à une initiative du ministère, des offres spécifiques destinées aux enseignants pour leur équipement personnel en micro-ordinateurs ont pu être mises sur le marché au début de l'année 1999 par des constructeurs ou des distributeurs. Dans un contexte global de baisse des prix et de multiplication des offres promotionnelles, ces mesures incitatives ont reçu un accueil limité. De fait, elles s'adressent à un public spécifique qui, en moyenne, est déjà beaucoup plus équipé que les foyers français (selon une enquête réalisée à l'automne 2000 par Démoscopie, 57 % des enseignants sont équipés d'internet à domicile), et semblent à ce titre insuffisamment déterminantes. Par contre, afin que l'enseignant puisse trouver des conditions adaptées au développement des usages pédagogiques, un certain nombre de services doivent parallèlement être mis à sa disposition (espaces de communication et d'échanges, moyens d'accès aux ressources de son établissement depuis son domicile...). Par-delà les questions d'équipement, c'est sur cette prise en compte du nomadisme lié aux fonctions éducatives que le ministère fait actuellement porter ses efforts, avec la mise en oeuvre du projet « bureau virtuel de l'enseignant ». Ce projet se présente sous la forme d'un portail de services destiné à tout personnel de l'éducation nationale, et lui permettant d'accéder à un environnement de travail personnalisé et simple d'emploi, depuis tout poste connecté à internet (dans l'établissement, au domicile ou d'un poste nomade). De n'importe lequel de ces points d'accès, l'utilisateur disposera d'un environnement de communication (accès à sa messagerie, espace de stockage privé pour un accès à ses documents personnels, espace de publication permettant de mettre des documents en consultation auprès d'un large public dont les élèves et leurs parents, ateliers mis à disposition de groupes d'usagers). Ce portail permettra dans le même temps un accès à une information personnalisable par le biais de canaux d'information, ainsi qu'un accès simplifié et sécurisé à des applications nécessitant une authentification (applications institutionnelles, administratives ou pédagogiques notamment). Ouvert et évolutif, le bureau virtuel de l'enseignant, développé sur la base de logiciels libres et des standards ouverts d'internet, prendra en compte de nouvelles applications, au fur et à mesure de l'évolution des technologies et des besoins des personnels. Dans cet esprit, il sera mis en oeuvre progressivement dans les académies, afin de permettre à l'ensemble des acteurs de participer à son évolution. Son déploiement débutera ainsi en janvier 2001, pour s'achever au cours de l'année 2003. Ces espaces de communication et d'échange

s'inscrivent ainsi dans le cadre d'une démarche globale et cohérente d'accompagnement dans la généralisation de l'usage pédagogique des TICE.

## Données clés

**Auteur** : [M. Armand Jung](#)

**Circonscription** : Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 50551

**Rubrique** : Enseignement : personnel

**Ministère interrogé** : éducation nationale

**Ministère attributaire** : recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 11 septembre 2000, page 5208

**Réponse publiée le** : 19 février 2001, page 1153